

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

## VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2017

Retrouvez ce document  
sur **impots.gouv.fr**.  
Pour vos démarches,  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
**impots.gouv.fr/verifavis**

MME AOUZAL HABIBA  
BAT C  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

### Vos références

Numéro fiscal : 19 73 344 943 402 C

Revenu fiscal de référence : 2

Référence du document : 18 A5 6515036 60

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :  
BAT C  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Numéro FIP : 690 20 75 6977079789 4

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 05/06/2018

### Votre situation

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT** 0 €

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous avez éventuellement versés ne sont pas mentionnés. Ils vous seront remboursés ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

### Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone :**
  - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : **0 811 368 368\*** DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
  - Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- ➔ **Sur place :**

Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact ».

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS	
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES				
C									1.0	
<b>Détail des revenus</b>										
<b>Déclar. 1</b>										
<b>Total</b>										
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....										5650
Dédution 10% ou frais réels.....										- 5631
Salaires, pensions, rentes nets.....										19
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>										
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....								402		
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....										2
<b>Revenu brut global.....</b>										
										<b>21</b>
CSG déductible.....										- 21
<b>Revenu imposable.....</b>										
										<b>0</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>										0
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>										
										<b>0</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>										
										<b>0</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>										
<b>Montant déclaré</b>										
<b>Montant retenu</b>										
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....								1		1
<b>IMPOT NET</b>										
Total de l'impôt sur le revenu net.....										- 1
COMPTÉ TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE.....										1
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.										
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>										
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>										
										<b>2</b>
Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).										
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>										
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>										402